

Chaleur

Grenoble mise sur le cadastre géothermique

La métropole de Grenoble (Isère) a décliné à la géothermie l'idée des cadastres photovoltaïques. Elle a mis en ligne un outil livrant des informations sur son sous-sol, des conseils et des contacts professionnels pour concourir au développement de la géothermie sur son territoire.



Mémo

+ 35 % d'ENR&R entre 2013 et 2030.

30 GWh/an issus de la géothermie en 2030.

Vous connaissez le cadastre solaire ? Avez-vous essayé son équivalent dans la géothermie ? C'est ce qu'a fait Grenoble Alpes Métropole. « Dans les études d'approvisionnement énergétique des bâtiments, nous avons remarqué que l'option géothermie était à peine traitée, en quelques mots, voire pas du tout, alors que notre territoire possède un potentiel important », raconte Claire Mazoyer, chargée de mission développement des énergies renouvelables pour la métropole iséroise. L'idée est donc venue de créer un « cadastre géothermique ». Initiée en 2020, la réflexion a débouché sur la mise en ligne d'un outil (*) en 2022. L'enjeu : remédier au manque de connaissances sur la géothermie, répondre au besoin d'acculturation des bureaux d'études et maîtres d'ouvrage. « Grenoble possédait déjà un cadastre solaire, qui fonctionnait bien et donnait des informations simples. » L'idée a été reprise pour la géothermie de surface. Une autre motivation a été l'ambition affichée par la métropole dans son schéma directeur énergie : augmenter

de 60 % la production de chaleur renouvelable sur son territoire d'ici à 2030 par rapport à 2013, notamment atteindre une capacité de 30 GWh/an dans la géothermie à la fin de la décennie « en partant aujourd'hui de très peu. » Concrètement, l'outil en ligne depuis deux ans délivre diverses informations. D'abord des données techniques sur le sous-sol à l'échelle de la parcelle, par exemple la capacité thermique et la conductivité thermique volumique à 100, 150 ou 200 mètres de profondeur. « Nous ne fournissons pas de données économiques, car c'est du cas par cas. Nous avons tout de même tenu à intégrer un code couleur pour qualifier le potentiel : limité, modéré ou fort », précise la chargée de mission. L'outil fournit aussi des bonnes pratiques à privilégier au moment de la conception, la réalisation puis l'exploitation de la centrale. Ainsi qu'une liste de professionnels ayant signé une charte qualité avec la métropole : artisans installateurs, bureaux d'études fluides ou hydrogéologues, foreurs, etc.

Enfin, la cartographie fera apparaître les installations existantes. Pour deux raisons : montrer – au-delà du potentiel – que la géothermie est une réalité ; inciter les porteurs de projets à tenir compte des initiatives voisines, par exemple pour éviter qu'un projet n'en perturbe un autre. Elle sera mise à jour en fonction de l'évolution des données. La métropole, aidée d'un bureau d'études hydrogéologue, s'est appuyée sur les données publiques accessibles sur le site goethermies.fr, construit par l'Ademe et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Elle les a complé-

tées grâce à des études du sous-sol faites à Grenoble quelques années auparavant. Elle a également signé une convention avec le BRGM pour valider la méthodologie. La réalisation de l'outil, en partie financée par le fonds chaleur de l'Ademe, représente un coût équivalent à un cadastre solaire, compare Claire Mazoyer. Deux ans après sa mise en ligne, quel bilan tirer de ce cadastre géothermique ? Difficile à dire précisément. Seule certitude : le nombre de clics – une cinquantaine par mois – indique une utilisation régulière du cadastre. L'Agence locale énergie climat (Alec) en est vraisemblablement la première bénéficiaire, pour réaliser des études d'opportunité. Mais la métropole constate plus largement, depuis la mise en ligne, une vraie dynamique autour de la géothermie sur son territoire. Ainsi, le fonds chaleur de l'Ademe finance des études de faisabilité pour les projets de géothermie. « Aujourd'hui, plus d'une dizaine est en cours sur notre territoire alors qu'il n'y en avait aucune en 2022 », précise Claire Mazoyer. Et de premières unités sont en construction. Le cadastre n'est certainement pas le seul facteur incitatif : la nomination d'un animateur géothermie au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en est certainement un autre. « Mais le cadastre est certainement un élément qui concourt au faisceau d'incitations », indique la chargée de mission. | Par Thomas Blosserville



(*) s.42l.fr/GAM-cadastre-geothermique

Imprimé par Tous droits réservés